

MUNICIPALITÉ D' OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès Verbal - Minutes

5. Siège #4 Mme Claudia Dubeau
 6. Siege #5 M. Claude Piché:
 7. Siege #6 M. Jacque Gauthier:
 8. D.G Pierre Vaillancourt:
-

35-03-2011

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER Léon Lance
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la réunion régulière du conseil le 1^{er} février, 2011 soit accepté tel que rédiger.

Adopté

36-03-2011

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLÈRE Nancy Dagenais
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la réunion extra ordinaire le 14 février, 2011 soit accepté tel que rédiger.

Adopté

37-03-2011

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLÈRE Claudia Dubeau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De modifier le règlement portant le numéro 01-01-2011 pour y inclure ce qui suit:

3.2 Taux de crédit remboursable pour le site de réception des matières résiduelles

Fixe de 80,00 \$

Adopté

38-03-2011

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER Jacque Gauthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

La version française est la version officielle - The French version is the official version

MUNICIPALITÉ D' OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès Verbal - Minutes

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins Milliken, Old Bridge, Picanoc et Stephens pour un montant subventionné additionnel de 10,000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports. Numéro de subvention 00017093-1-184055(07)-201107-14.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Que La firme Piché Ethier Lacroix CA inc. soit mandatée a vérifié la reddition de compte pour cette subvention si nécessaire.

Adopté

39-03-2011

Adoption de la version finale corrigée du « Schéma de couverture de risques en sécurité-incendie » (SCRSI) aux fins d'adoption auprès des conseils municipaux

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 8 de la Loi sur la sécurité incendie (2000, Chapitre 20) obligeant les MRC à établir, en conformité avec les orientations déterminées par le ministre, un schéma de couverture de risques destinés à déterminer, pour tout le territoire, des objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé, en conformité avec les dispositions de l'article 14 de cette même loi, avec l'aide du chargé de projet en sécurité incendie et du comité de sécurité Incendie, à un recensement et à l'évaluation des risques d'incendie, des moyens, des mesures et des ressources;

CONSIDÉRANT QUE, par la suite, la MRC a soumis dans un document les objectifs de protection optimale ainsi que les stratégies pour atteindre ces objectifs;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités, conformément aux dispositions de l'article 15 de la Loi susmentionnée, doivent donner leur avis à l'autorité régionale (MRC) sur ces propositions, en faisant notamment mention des impacts de celles-ci sur l'organisation de leurs ressources humaines, matérielles et financières ainsi qu'en complétant un projet de mise en œuvre;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a apporté des correctifs au schéma afin d'inclure les recommandations du ministère de la Sécurité publique pour se conformer à ses exigences;

CONSIDÉRANT QUE chacune des municipalités locales doit adopter une résolution afin de signifier son acceptation dudit plan de mise en oeuvre ainsi que son engagement à le respecter et le réaliser;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Otter Lake a pris connaissance de la version finale corrigée du « Schéma de couverture de risques en sécurité incendie » de la MRC de Pontiac.

La version française est la version officielle - The French version is the official version

MUNICIPALITÉ D' OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès Verbal - Minutes

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller **Claude Piché**
APPUYÉ PAR le conseiller **Léon Lance**

ET IL EST RÉSOLU QUE ce Conseil adopte, sur la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie et l'approbation du directeur général, la version finale corrigée du « Schéma de couverture de risques en sécurité incendie » (SCRSI)

QUE ce Conseil informe, le Ministère de la Sécurité publique que la municipalité d'Otter Lake est en accord avec le plan de mise en oeuvre prévue au schéma en ce qui concerne son territoire et qu'elle s'engage à respecter et à réaliser ledit plan de mise en oeuvre sur son territoire.

Adoptée à l'unanimité

40-03-2011

Délégation de pouvoir à la MRC de Pontiac pour l'adoption de la réglementation concernant les détecteurs de fumée

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 8 de la Loi sur la sécurité incendie (2000, Chapitre 20) obligeant les MRC à établir, en conformité avec les orientations déterminées par le ministre, un schéma de couverture de risques destinés à déterminer, pour tout le territoire, des objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé, en conformité avec les dispositions de l'article 14 de cette même loi, avec l'aide du chargé de projet en sécurité incendie et du comité de sécurité incendie, à un recensement et à l'évaluation des risques d'incendie, des moyens, des mesures et des ressources;

CONSIDÉRANT QUE, par la suite, la MRC a soumis dans un document les objectifs de protection optimale ainsi que les stratégies pour atteindre ces objectifs;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités, conformément aux dispositions de l'article 15 de la Loi susmentionnée, doivent donner leur avis à l'autorité régionale (MRC) sur ces propositions, en faisant notamment mention des impacts de celles-ci sur l'organisation de leurs ressources humaines, matérielles et financières ainsi qu'en complétant un projet de mise en oeuvre;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a apporté des correctifs au schéma afin d'inclure les recommandations du ministère de la Sécurité publique pour se conformer à ses exigences;

CONSIDÉRANT QUE chacune des municipalités locales doit adopter une résolution afin de signifier son acceptation dudit plan de mise en oeuvre ainsi que son engagement à le respecter et le réaliser;

CONSIDÉRANT QUE l'un des objectifs que la MRC de Pontiac entend atteindre est l'uniformisation de la réglementation municipale tenant compte de la présence obligatoire
La version française est la version officielle - The French version is the official version

MUNICIPALITÉ D' OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès Verbal - Minutes

d'un avertisseur de fumée, qui est fonctionnel, dans tous les bâtiments sur le territoire de la MRC de Pontiac et qui donne le pouvoir aux membres qualifiés des Services de sécurité incendie d'inspecter les bâtiments pour vérifier l'état de fonctionnement des avertisseurs de fumée.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudia Dubeau,

ET IL EST RÉSOLU QUE ce Conseil délègue son pouvoir à la MRC de Pontiac pour l'adoption d'un règlement applicable à l'obligation qu'un avertisseur de fumée, qui est fonctionnel, soit installé dans tous les bâtiments sur le territoire de la municipalité d'Otter Lake et qui donne le pouvoir aux membres qualifiés de son Service de sécurité incendie d'inspecter les bâtiments pour vérifier l'état de fonctionnement des avertisseurs de fumée.

Adoptée à l'unanimité

41-03-2011

PROPOSITION DE RÉOLUTION POUR CFP

Attendu Que Connexion Fibre Picanoc veut poursuivre le déploiement de l'Internet haute vitesse sans fil sur les territoires de la MRC Pontiac et Vallée-de-la-Gatineau ;

Attendu Que l'importance des gouvernements provinciaux et fédéraux de s'impliquer financièrement en région ;

Attendu Qu'une demande de financement sera envoyée au programme Communautés rurales branchées du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

Attendu Que cette phase du projet prévoit le déploiement de 30 nouvelles cellules/tours sur le territoire des deux MRC ;

Attendu Que le montant de cette phase du projet sera d'un coût de 900 000 \$;

Attendu Que le programme du Ministère peut financer à 66% du coût total du projet ;

Attendu Que Connexion Fibre Picanoc financera à 33% du coût total du projet ;

Attendu Que le Ministère demande l'appui de chaque conseil municipal des MRC du Pontiac et de la Vallée-de-la-Gatineau pour présenter la demande de financement ;

La version française est la version officielle - The French version is the official version

MUNICIPALITÉ D' OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès Verbal - Minutes

Il est donc proposé par Nancy Dagenais de la municipalité d'Otter Lake d'appuyer Connexion Fibre Picanoc dans le déploiement d'Internet haute vitesse sur le territoire des 35 municipalités des MRC Pontiac et Vallée-de-la-Gatineau, de permettre de déposer la demande d'aide financière et de convenir d'un protocole entre le Ministre responsable et Connexion Fibre Picanoc.

Adoptée à l'unanimité

42-03-2011

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 231,849 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2010 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'**annexe** à identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.**

POUR CES MOTIFS,

Sur une proposition de Jacque Gauthier, appuyé par Claude Piché, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité d'Otter Lake informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adopté

43-03-2011

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER Léon Lance
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil propose un don de 500 \$ et un prêt temporaire à L'association récréative. d'Otter Lake.

Adopté

MUNICIPALITÉ D' OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès Verbal - Minutes

Divers

Maire M. Graham Hawley

Siège #1 M. Victor Bisson

Siège #2 Mme Nancy Dagenais

Siège #3 M. Léon Lance

Lettre du 14 février 2011 - Proposition de prêt de 1000 \$ et don de 500 \$.

Siège/Seat #4 Mme Claudia Dubeau

Siège/Seat #5 M. Claude Piché

Siège/Seat #6 M. Jacque Gauthier

D.G Pierre Vaillancourt

Information aux membres du Conseil

Rapport du Maire . – Formation réplan tacte

Correspondance

10-02-2011	Avis juridique
14-02-2011	Observations – Piché Ethier Lacroix CA inc.
14-02-2011	Subvention additionnelle
14-02-2011	Courriel / Christian Thibault
15-02-2011	Municipalité de Thorne
18-02-2011	CSST – Interventions en espace clos
21-02-2011	C-Fer – Proposition contrat de collecte sélective 100 \$ par tonne

44-03-2011

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLÈRE Claudia Dubeau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que les comptes soient payés

Adopté

La version française est la version officielle - The French version is the official version

MUNICIPALITÉ D' OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès Verbal - Minutes

CERTIFICATS DES FONDS DISPONIBLES POUR LES COMPTES :

Je soussigné, PIERRE VAILLANCOURT, Directeur Général / Secrétaire-Trésorier, par intérim, certifie par les présentes, qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses au total de \$ ont été projetées.

Signé à Otter Lake, Québec
Ce 1^{er} jour de mars 2011.

PIERRE VAILLANCOURT, D.G. / Secrétaire-Trésorier, par intérim

Comptes à payer - Accounts payables	17 672.36 \$
Factures prépayées – Prepaid Invoices	70 171.57 \$
Salaire Élus et Employés - Elected and Employees Salary	16 986.22 \$
Total	104 830.15 \$

Période de question 30 minutes

45-03-2011

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER Jacque Gauthier
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

QUE la réunion soit levée à 19H56.

Adopté

GRAHAM HAWLEY, Maire

PIERRE VAILLANCOURT, Directeur
Général/Secrétaire-Trésorier par Intérim

La version française est la version officielle - The French version is the official version